



© ALTIVUE

Open Season Fos Tonkin 2011

Mémoire d'Information

13 juillet 2011

Synthèse

Ce document (« Mémoire d'Information ») présente les conditions applicables à l'appel à souscriptions de capacités sur le terminal de Fos Tonkin (« Open Season Fos Tonkin 2011 » ou « Open Season ») et complète le Mémoire d'Information Préliminaire envoyé aux Participants Inscrits par Elengy le 5 mai 2011.

En septembre 2009, Elengy a lancé un appel à souscriptions de capacités sur le terminal de Fos Tonkin (« Open Season Fos Tonkin 2009 »). Les résultats obtenus ont confirmé l'intérêt du marché pour des capacités de regazéification significativement supérieures à 3 Gm³/an sur 20 ans sur le terminal de Fos Tonkin, sans pour autant justifier les investissements nécessaires au projet de pérennisation du terminal de Fos Tonkin au-delà de 2014.

A la demande de ses clients, Elengy relance une consultation du marché sur le terminal de Fos Tonkin (« Open Season Fos Tonkin 2011 »).

Dans ce cadre, Elengy propose de commercialiser, dès octobre 2014 et pour une durée de 20 ans, des capacités de regazéification pouvant atteindre 7 Gm³/an. Ces capacités proposées bénéficient des résultats des travaux d'optimisation menés par Elengy depuis 2009.

L'Open Season Fos Tonkin 2011 constitue une opportunité très attractive pour les acteurs souhaitant disposer de capacités de regazéification à long terme, tout en étant stratégiquement situé sur la façade méditerranéenne dans une darse située au cœur de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Comptant parmi les tous premiers opérateurs mondiaux de terminaux méthaniers, Elengy entend pleinement contribuer à l'ouverture et au dynamisme du marché de gaz naturel liquéfié (« GNL »).

Les informations contenues dans le présent Mémoire d'Information prévalent sur toute information préalablement publiée ou communiquée par Elengy et ayant trait à l'Open Season, la version en langue française primant sur la version en langue anglaise.

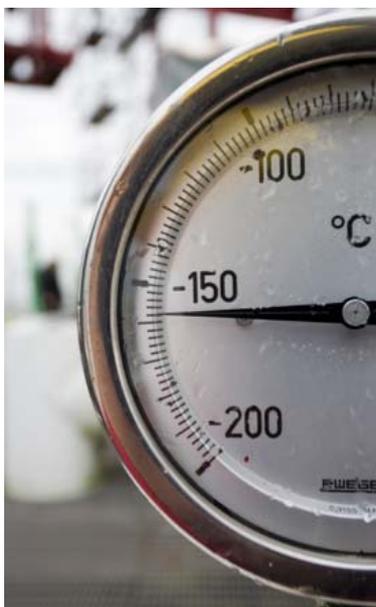
De plus, les informations présentées dans ce document se veulent seulement une introduction et non pas une présentation détaillée des documents auxquels il est fait référence, les parties intéressées devant consulter les documents de référence qui figurent notamment en annexe du présent document.

L'attention des parties intéressées est attirée sur le fait que les dispositions présentées dans le présent document et son annexe ont été développées par Elengy et incluent les modifications détaillées dans la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (« CRE ») du 7 juillet 2011 relative à l'approbation de la procédure d'appel au marché pour le projet de pérennisation du terminal méthanier de Fos Tonkin.

Sommaire

Elengy, second opérateur européen de terminaux méthaniers.....	4
1 Les projets de l'Open Season Fos Tonkin 2011	6
1.1 Accès direct aux points d'échange de gaz.....	6
1.2 Le terminal de Fos Tonkin.....	6
Les installations du terminal.....	6
Fos Tonkin peut recevoir 24h/24 des méthaniers	7
Potentialité du site et spécialisations futures.....	7
Caractéristiques du GNL et navires autorisés	8
1.3 Projet Horizon 2035	8
Projet Horizon 2035 Haut	8
Projet Horizon 2035 Bas	9
1.4 Projet Horizon 2020	10
1.5 Montant des investissements des projets.....	10
2 Procédure de l'Open Season Fos Tonkin 2011	11
3 Qualification pour l'Open Season	11
4 Allocation des capacités d'accès au terminal	12
Phase Non-Engageante	13
Phase Engageante	13
5 Cadre réglementaire : services et tarifs	14
5.1 Services de regazéification.....	14
5.2 Tarifs d'accès au terminal de Fos Tonkin	14
6 Capacités de transport en aval du terminal.....	15
7 Calendrier de l'Open Season	16

Annexe : Règles d'Allocation (version préliminaire)



© Photocenter GDF SUEZ/ DUREUIL PHILIPPE

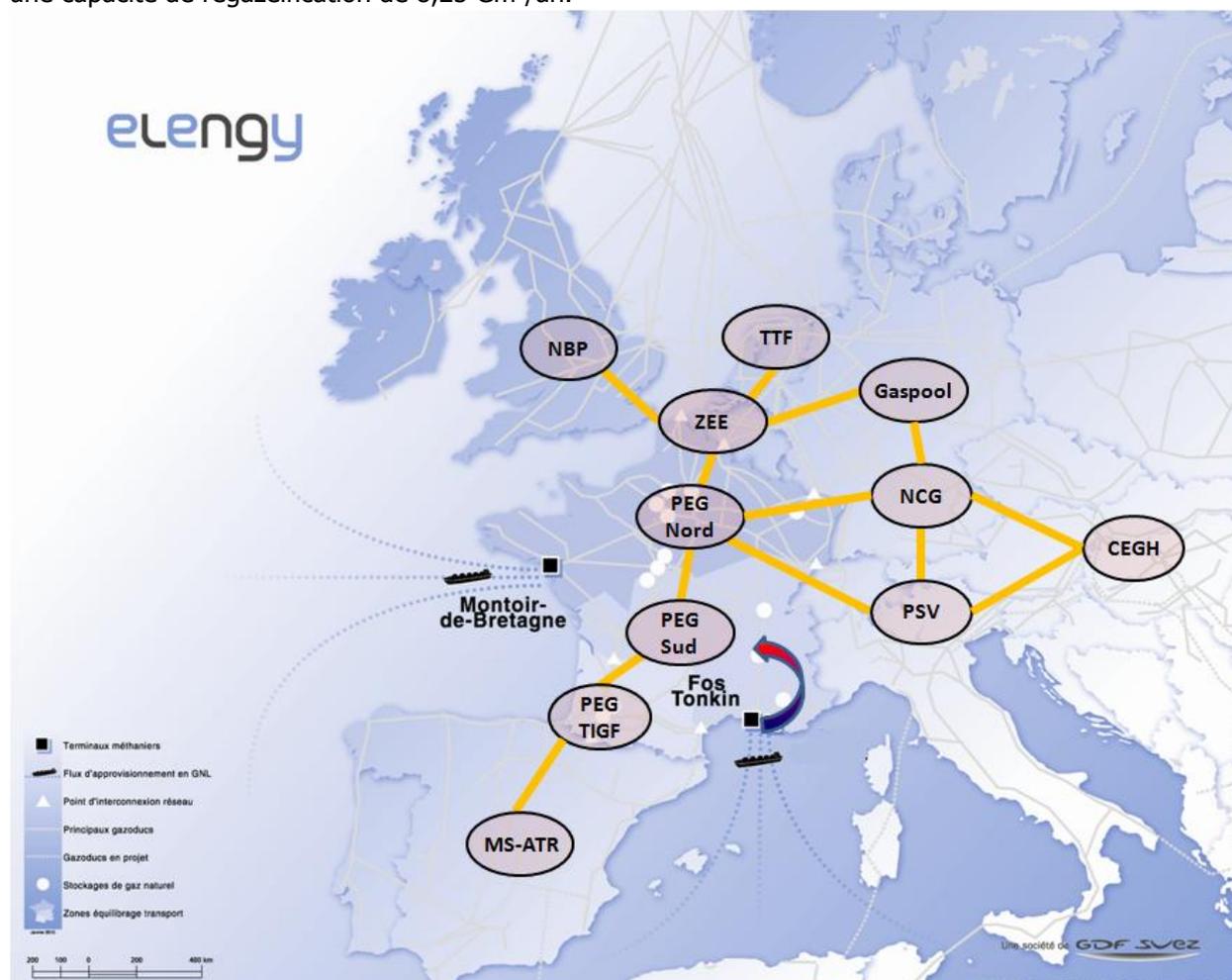
ELENGY, SECOND OPERATEUR EUROPEEN DE TERMINAUX METHANIERS

Opérateur de terminaux méthaniers depuis 1965, Elengy mobilise pour ses clients plus de quarante ans d'expérience dans la conception, le développement, l'exploitation et la maintenance de terminaux méthaniers.

Acteur de l'ouverture d'un marché en pleine mutation, Elengy est au service de tous les expéditeurs qui souhaitent importer du GNL pour approvisionner le marché français et les marchés européens interconnectés. Elengy met à profit son expérience d'opérateur de terminaux méthaniers pour garantir à ses clients des services sûrs et performants, développer de nouveaux projets et offrir des solutions compétitives et innovantes qui répondent aux besoins de flexibilité.

En France, Elengy est chargée d'exploiter trois terminaux méthaniers : Montoir-de-Bretagne, sur la façade atlantique, Fos Tonkin et, pour le compte de la STMFC, Fos-Cavaou, sur la façade méditerranéenne. L'offre actuelle de capacités de regazéification de ces terminaux est de près de 24 Gm³/an au total. Elengy a reçu plus de 8 000 navires dans les meilleures conditions.

Elengy, filiale de GDF SUEZ, détient en pleine propriété les installations de Montoir-de-Bretagne et de Fos Tonkin. Fos Cavaou appartient à la Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou, dont Elengy est actionnaire à hauteur de 72%. Mis en service en 2010, le terminal méthanier de Fos Cavaou propose une capacité de regazéification de 8,25 Gm³/an.





Transparence, non discrimination, protection des informations commerciales sensibles : Elengy agit dans le cadre de la régulation exercée par la CRE. Elengy applique une éthique rigoureuse, formalisée dans son code de bonne conduite dont le respect est strictement contrôlé. Aussi, les conditions d'accès et les tarifs sont aisément accessibles sur le site www.elengy.com.

Un système de management intégré, évalué par un outil reconnu internationalement (ISRS7© de DNV), permet de mesurer la performance dans les domaines de la santé et de la sécurité des personnes, de la sécurité industrielle, de l'environnement (certification ISO 14001) et de la qualité (certification ISO 9001).

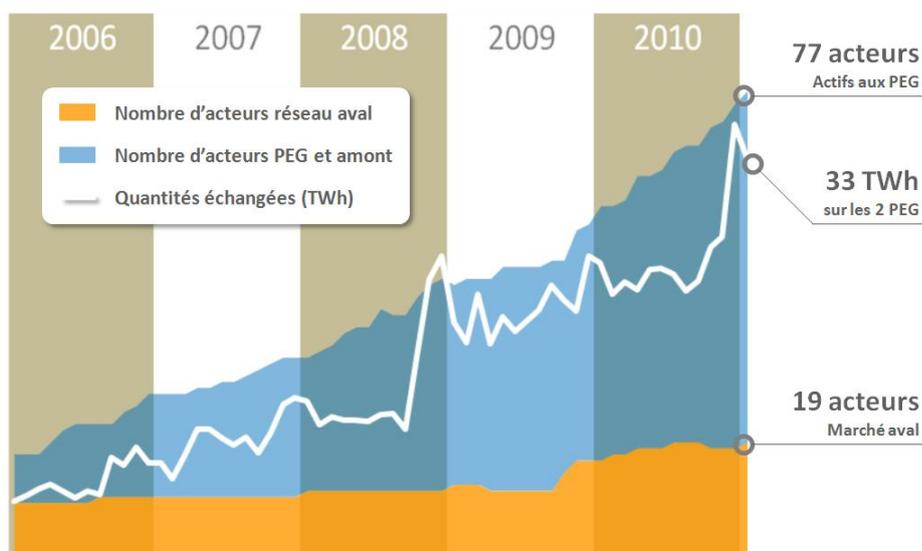


1 LES PROJETS DE L'OPEN SEASON FOS TONKIN 2011

1.1 ACCES DIRECT AUX POINTS D'ECHANGE DE GAZ

Le terminal méthanier de Fos Tonkin est connecté à la zone sud de GRTgaz et est, de par sa position, un ouvrage stratégique pour l'alimentation en gaz de cette zone.

Le développement du marché de gros de gaz naturel en France, notamment aux PEG Nord et PEG Sud, permet aux opérateurs d'échanger facilement le gaz naturel déchargé dans le terminal de Fos Tonkin. En effet, les clients d'Elengy détenant des capacités de regazéification sur le terminal de Fos Tonkin ont un accès direct au PEG Sud ainsi qu'au PEG Nord, moyennant la souscription de capacités entre la zone Sud et la zone Nord de GRTgaz. Début 2011, 77 acteurs étaient actifs sur le marché de gros en France, dont 17 acteurs dans les terminaux d'Elengy.



Chiffres clé du marché de gros en France sur les principaux PEG (Source : GRTgaz)

1.2 LE TERMINAL DE FOS TONKIN

LES INSTALLATIONS DU TERMINAL

Le terminal méthanier de Fos Tonkin a été mis en service en 1972, Elengy y commercialisant, jusqu'à fin septembre 2014, une capacité de regazéification de 5,5 Gm³/an.

Le terminal de Fos Tonkin comprend :

- des installations nécessaires à l'amarrage et au déchargement des navires méthaniers,
- deux réservoirs métalliques de stockage de GNL de 35000 m³ chacun (RV01 et RV02) et un réservoir de stockage de GNL en béton de 80000 m³ (RV03) plus récent,

- des équipements de gestion des évaporations,
- des installations d'émission qui incluent des regazéificateurs à ruissellement d'eau et à combustion submergée,
- des utilités.

Sur le terminal de Fos Tonkin, la chaleur nécessaire à la regazéification du GNL est fournie principalement par l'eau de mer ce qui contribue à faire de ce terminal l'un des terminaux qui a la consommation de gaz carburant la plus basse¹ d'Europe.

FOS TONKIN PEUT RECEVOIR 24H/24 DES METHANIERES

Depuis sa mise en service, le terminal de Fos Tonkin reçoit du GNL de diverses provenances, principalement d'Algérie et d'Égypte. Il est construit sur un site dédié, abrité du trafic et non soumis aux marées, et peut recevoir 24h/24 des navires méthaniers de classe Medmax transportant jusqu'à 75000 m³ de GNL.

POTENTIALITE DU SITE ET SPECIALISATIONS FUTURES

La localisation du terminal de Fos Tonkin, seule installation à l'extrémité de la darse n°1 du port industriel de Fos-sur-Mer, offre des possibilités de développement d'activités liées au GNL dites de petite échelle telles que celles envisagées en Europe du Nord pour l'utilisation du GNL comme combustible limitant les émissions de gaz à effet de serre.



¹ Le prélèvement de gaz en nature est fixé par défaut à 0,3% de la quantité déchargée dans les conditions tarifaires actuelles, la part non-utilisée de ce prélèvement étant restituée aux clients.

CARACTERISTIQUES DU GNL ET NAVIRES AUTORISES

Le terminal de Fos Tonkin est prêt à recevoir tout type de GNL dont les caractéristiques sont conformes aux spécifications indiquées sur le site internet d'Elengy (www.elengy.com). Ces spécifications sont conformes aux recommandations EASEE-Gas et sont parmi les plus larges d'Europe, Elengy s'engageant par ailleurs à étudier la possibilité d'accepter au déchargement toute cargaison dont les caractéristiques du GNL ne seraient pas conformes à ces spécifications.

Les navires méthaniers pouvant décharger au terminal de Fos Tonkin figurent sur la liste des navires homologués au terminal de Fos Tonkin qui est publiée sur le site internet de Elengy (www.elengy.com). Ces méthaniers sont automatiquement programmables pour décharger leur cargaison à ce terminal. Toute demande d'accès concernant un nouveau navire qui ne figurerait pas sur cette liste est étudiée sur la base de critères dimensionnels et de sécurité.

1.3 PROJET HORIZON 2035

Le projet de pérennisation du terminal de Fos Tonkin jusqu'à 2035 (« Projet Horizon 2035 ») vise à permettre la prolongation de l'exploitation du terminal au-delà de septembre 2014 pour une capacité cible de 7 Gm³/an (« Projet Horizon 2035 Haut ») ou de 5,5 Gm³/an (« Projet Horizon 2035 Bas »), la capacité de regazéification retenue dépendant du niveau des demandes des clients.

Les opérateurs de terminaux méthaniers dans le monde ont constaté la bonne durabilité des équipements cryogéniques, qui peuvent être utilisés longtemps moyennant rénovations. Ils réalisent des programmes de rénovation importants dans le but de continuer d'exploiter un site accepté par les autorités et intégré dans son environnement industriel et humain. La durée de vie conventionnelle de 40 ans peut ainsi être prolongée.

Sur cette base et dans le but de garantir l'exploitation sûre et performante du terminal, Elengy a affiné le Projet Horizon 2035 en apportant des modifications de nature fonctionnelle et, quand c'était possible, en minimisant les équipements à remplacer. Le montant des investissements prévus pour le Projet Horizon 2035 a ainsi été réduit par rapport aux montants envisagés par Elengy à l'occasion de l'Open Season Fos Tonkin 2009.

Une subvention de l'Union européenne a par ailleurs été demandée par Elengy, dans le cadre des projets de soutien des réseaux transeuropéens d'énergie, afin de couvrir une partie des coûts d'études relatives au Projet Horizon 2035.

PROJET HORIZON 2035 HAUT

Le Projet Horizon 2035 à 7 Gm³/an de capacité de regazéification inclut :

- la construction d'un nouveau réservoir de type « intégrité totale » de 160 000 m³ qui remplacera les deux réservoirs les plus anciens qui seront, eux, démantelés ;
- la rénovation ou le remplacement des équipements nécessaires à l'amarrage, au déchargement des navires méthaniers et à la regazéification du GNL. La ligne de déchargement vers le réservoir actuel de 80 000 m³ et le système de gestion des évaporations seront remplacés ce qui permettra de garantir un débit de déchargement à 6 000 m³GNL/h dans des conditions optimales de sécurité. Les pieux d'amarrage seront conservés et rénovés. Enfin, les regazéificateurs

à ruissellement d'eau seront rénovés et un nouveau regazéifieur fonctionnant au gaz naturel sera installé.

La capacité de regazéification qui sera effectivement mise à disposition dépendra du déroulement du Projet Horizon 2035 et de la capacité commercialisée par GRTgaz l'opérateur du réseau de transport de gaz au Point d'Interface Transport Terminal Méthanier (« PITTM ») de Fos. Etant donné le calendrier des travaux prévus par Elengy et celui prévu par GRTgaz au PITTM de Fos, Elengy prévoit que, dans le cadre du Projet Horizon 2035 Haut, la capacité de regazéification du terminal sera au maximum de 5,5 Gm³/an entre le 1er octobre 2014 et le 31 décembre 2015, elle sera d'au maximum 4 Gm³/an entre le 1er janvier 2016 et la date de mise en service du réservoir de 160 000 m³ et atteindra 7 Gm³/an à l'horizon 2017.

PROJET HORIZON 2035 BAS

Le Projet Horizon 2035 à 5,5 Gm³/an de capacité de regazéification inclut :

- la construction d'un nouveau réservoir de type « intégrité totale » de 80 000 m³ qui remplacera les deux réservoirs les plus anciens qui seront, eux, démantelés ;
- la rénovation ou le remplacement des équipements nécessaires à l'amarrage, au déchargement des navires méthaniers et à la regazéification du GNL. La ligne de déchargement vers le réservoir actuel de 80 000 m³ sera conservée et rénovée, le débit de déchargement de 4 000 m³ GNL/h sera maintenu. Les pieux d'amarrage et le système de gestion des évaporations seront conservés et rénovés. Enfin, les regazéifieurs à ruissellement d'eau seront rénovés et les regazéifieurs fonctionnant au gaz naturel seront supprimés.

Ces travaux de rénovation contribueront à la réduction de l'impact du terminal sur la qualité de l'air et au maintien d'une consommation de gaz naturel, nécessaire à la regazéification, parmi les plus basses d'Europe.

Elengy prévoit que, dans le cadre du Projet Horizon 2035 Bas, la capacité de regazéification du terminal sera au maximum de 4 Gm³/an entre le 1er janvier 2016 et la date de mise en service du réservoir de 160 000 m³ et atteindra 5,5 Gm³/an à l'horizon 2017.



1.4 PROJET HORIZON 2020

Au cas où les demandes de capacités ne permettraient pas à Elengy d'entreprendre le Projet Horizon 2035, Elengy envisage également un projet d'exploitation du terminal de Fos Tonkin jusqu'à fin 2020 (« Projet Horizon 2020 »).

Ce projet serait basé sur un démantèlement des deux réservoirs métalliques de stockage de GNL de 35000 m³ et une rénovation ciblée du terminal de Fos Tonkin. L'exploitation de ce terminal ne sera alors garantie que jusqu'à fin 2020 et à hauteur de 3 Gm³/an de capacité de regazéification.

Pour définir le programme de rénovation ciblée du terminal, un diagnostic approfondi des installations a été réalisé qui permet de pronostiquer leurs performances dans une perspective de prolongation. Pour une performance cible, l'analyse de risque conduit d'une part à un plan d'actions d'exploitation (surveillance et maintenance renforcée), et d'autre part à un plan d'actions de remplacement ou de rénovation des infrastructures qui composent le projet Horizon 2020.

1.5 MONTANT DES INVESTISSEMENTS DES PROJETS

Les montants des investissements prévus pour les Projets Horizon 2035 et Horizon 2020 sont présentés, exprimés en euros 2011, dans le tableau suivant :

Projet HORIZON 2035 7 Gm³/an	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements : 325M€₂₀₁₁ dont 125M€₂₀₁₁ pour le nouveau réservoir de 160 000 m³ et ses installations connexes
Projet HORIZON 2035 5,5 Gm³/an	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements : 255M€₂₀₁₁ dont 90M€₂₀₁₁ pour le nouveau réservoir de 80 000 m³ et ses installations connexes
Projet HORIZON 2020 3 Gm³/an	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements: 45M€₂₀₁₁

Ces évaluations ont été réalisées sur la base d'études préliminaires.

2 PROCÉDURE DE L'OPEN SEASON FOS TONKIN 2011

Les parties intéressées par l'Open Season Fos Tonkin 2011 qui se sont vues retourner l'Accord de Confidentialité signé par Elengy sont inscrites à l'Open Season, désignés Souscripteurs Inscrits et sont invitées à suivre le processus de commercialisation établi pour l'Open Season.

Ce processus, régi par des règles non discriminatoires, transparentes et conformes aux règles de bonnes pratiques en la matière (« Règles d'Allocation », reproduites dans leur version préliminaire en annexe), prévoit 3 étapes principales :



Dans un premier temps, Elengy procède à la qualification des Souscripteurs Inscrits souhaitant souscrire des capacités dans le cadre de l'Open Season. Un Souscripteur Inscrit s'étant vu confirmer sa qualification est dénommé Souscripteur Qualifié. Ensuite, Elengy procède à l'allocation des capacités et à la sélection du projet de développement du terminal qui permet de développer ces capacités. Elengy procède finalement à une analyse des conditions dans lesquelles le projet retenu peut être développé et clôture l'Open Season en prenant, le cas échéant, la décision d'engager ce projet. Elengy prévoit de prendre, au plus tard le 31 décembre 2011, sa décision d'engager le projet de prolongation du terminal de Fos Tonkin.

Les Souscripteurs Qualifiés qui se seront vues allouer des capacités dans le cadre de l'Open Season auront l'obligation de signer avec Elengy un contrat (« Accord de Souscription ») établi conformément :

- aux conditions générales² d'accès aux terminaux méthaniers d'Elengy (« Conditions Générales ») disponibles sur son site Internet ;
- aux conditions particulières reproduites à l'Annexe C des Règles d'Allocation (« Conditions Particulières »).

L'Accord de Souscription comportera notamment une clause de « ship or pay » et des modalités de programmation annuelle et mensuelle, conformément aux Conditions Générales.

3 QUALIFICATION POUR L'OPEN SEASON

Tout Souscripteur Inscrit peut demander à se qualifier pour être admis à participer à l'Open Season Fos Tonkin 2011.

² Lien vers les Conditions Générales : <http://www.elengy.com/fr/lespace-commercial/acces-aux-terminaux/les-contrats.html>

Pour se qualifier, les Souscripteurs Inscrits doivent, au plus tard à la date limite de qualification, actuellement fixée au 12 septembre 2011, adresser à Elengy les documents de qualification reproduits en Annexe A des Règles d'Allocation, dûment signés ou certifiés le cas échéant, à savoir :

- une Demande de Qualification ;
- une Délégation de Pouvoirs ;
- une Déclaration ;
- une Garantie.

Le montant de la Garantie devra au moins être égal à 150 euros par GWh/an de capacité dont le Souscripteur Inscrit souhaite se porter acquéreur. Ce montant déterminera le maximum de capacité que le Souscripteur Inscrit pourra demander et se voir allouer au terme du processus d'allocation, indépendamment de la durée des profils de capacités demandés.

Suite à la réception de tous ces documents, Elengy confirmera à tout Souscripteur Inscrit, sa qualification pour l'Open Season ou bien lui transmettra sa décision de refuser sa qualification. Un Souscripteur Inscrit s'étant vu confirmer sa qualification par Elengy est dénommé Souscripteur Qualifié.

Si plusieurs parties liées souhaitent se qualifier pour l'Open Season, celles-ci doivent se coordonner de manière à désigner l'une d'entre elles comme Souscripteur Qualifié représentant les parties liées dans le cadre de l'Open Season.

4 ALLOCATION DES CAPACITES D'ACCES AU TERMINAL

Conformément aux conditions d'accès au terminal en vigueur, les capacités disponibles sur le terminal de Fos Tonkin sont actuellement allouées selon le mode « premier arrivé, premier servi ». S'agissant de capacités supplémentaires aux capacités actuellement disponibles, les capacités développées dans le cadre de l'Open Season Fos Tonkin 2011 seront allouées selon les Règles d'Allocation.

Le processus d'allocation des capacités de l'Open Season aux Souscripteurs Qualifiés prévoit une phase initiale non-engageante de soumission de demandes de capacités et d'allocation des capacités du terminal aux différents souscripteurs sur base de leur demande (« Phase Non-Engageante »).

Cette Phase Non-Engageante sera suivie d'une phase engageante de soumission et d'allocation des capacités (« Phase Engageante »), seuls les Souscripteurs Qualifiés ayant soumis une demande non-engageante valide étant admis à soumettre une demande dans le cadre de la Phase Engageante.

Dans le cas où, à l'issue de la Phase Engageante, les demandes de capacités engageantes pour le Projet Horizon 2035 ne permettraient pas de justifier la mise en œuvre de ce projet, Elengy étudiera, avec les souscripteurs ayant envoyé une demande de capacités pour ce projet, les différentes alternatives permettant d'allouer tout ou partie des capacités demandées, dont les capacités relatives au Projet Horizon 2020.

Elengy n'entreprendra les Projets Horizon 2035 ou Horizon 2020 qu'à la condition que les demandes engageantes valablement reçues par Elengy permettent de justifier les investissements nécessaires à ces projets.

Elengy prévoit que l'allocation des demandes de capacités non-engageantes et engageantes se déroule sur la base des mêmes modalités, sous réserve que, suite à l'analyse des résultats de la Phase Non-Engageante, il ne soit pas considéré nécessaire d'adapter l'offre de capacité ou les modalités d'allocation.

PHASE NON-ENGAGEANTE

Les Souscripteurs Qualifiés sont invités à soumettre une demande de souscription non-engageante avant la date limite de soumission non-engageante, fixée au 23 septembre 2011.

Au cours de la Phase Non-Engageante, Elengy procède à l'allocation aux Souscripteurs Qualifiés des capacités du Projet Horizon 2035 Haut sur la base de leur demande de souscription. Elengy utilise ensuite ces capacités allouées pour réaliser un test économique appliqué au Projet Horizon 2035 Haut.

Si ce test économique est satisfait, alors Elengy alloue les capacités du Projet Horizon 2035 Haut aux Souscripteurs Qualifiés et initie la Phase Engageante sur base du Projet Horizon 2035 Haut.

Si ce test économique n'est pas satisfait, Elengy alloue aux Souscripteurs Qualifiés des capacités du Projet Horizon 2035 Bas et initie la Phase Engageante sur base du Projet Horizon 2035 Bas.

Au terme de la Phase Non Engageante, Elengy communique les résultats aux Souscripteurs Qualifiés et procède à l'analyse des résultats de la Phase Non-Engageante afin d'identifier d'éventuels besoins d'adaptation des Règles d'Allocation.

PHASE ENGAGEANTE

Les Souscripteurs Qualifiés sont ensuite invités à soumettre une demande de souscription engageante avant la date limite de soumission engageante, fixée au 21 octobre 2011, les modalités de soumission étant identiques – mutatis mutandis – à celles utilisées pour la Phase Non-Engageante.

Les procédures d'allocation et de sélection d'un projet sont identiques à celles appliquées lors de Phase Non-Engageante, à l'exception du fait que seules les demandes de souscription soumises par des Souscripteurs Qualifiés ayant soumis une demande de souscription lors de la Phase Non-Engageante seront validées lors de la Phase Engageante.

Elengy procèdera ensuite à l'allocation aux Souscripteurs Qualifiés des capacités du Projet Horizon 2035 sélectionné à l'issue de la Phase Non-Engageante sur la base de leur demande de souscription engageante. Elengy utilise ensuite ces capacités allouées pour réaliser un test économique permettant de sélectionner éventuellement un Projet Horizon 2035.

Si le Projet Horizon 2035 Bas n'est pas retenu, Elengy étudie, avec les Souscripteurs Qualifiés ayant remis des demandes de souscription lors de la Phase Engageante, les différentes alternatives permettant d'allouer tout ou partie des capacités demandées, dont les capacités relatives au Projet Horizon 2020. Elengy prévoit d'avoir finalisé la Phase Engageante pour le 18 novembre 2011.

5 CADRE REGLEMENTAIRE : SERVICES ET TARIFS

L'accès aux installations de regazéification de GNL est principalement régi par la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003, modifiée et complétée notamment par la loi n°2004-803 du 9 août 2004³. Dans ce cadre, Elengy propose aux tiers une offre d'accès régulé à ses terminaux méthaniers.

5.1 SERVICES DE REGAZÉIFICATION

Les prestations liées à la réservation de capacités de regazéification dans le cadre de l'Open Season Fos Tonkin 2011 comprennent la réception du navire méthanier au terminal, le déchargement du GNL, les opérations de stockage, de regazéification puis d'émission sur le réseau de transport depuis le terminal.

Conformément aux conditions d'accès au terminal en vigueur, en fonction du nombre moyen de cargaisons qu'un client a prévu de décharger dans l'année, Elengy propose un service « continu » pour lequel Elengy assure une émission sur la période contractuelle aussi continue et régulière que possible pour le client, cette émission étant fonction du programme global de déchargement du terminal et un service « bandeau » pour lequel chaque cargaison est émise sous forme d'un bandeau constant, d'une durée de trente jours à compter de la date de fin de déchargement.

Dans le cadre du Projet Horizon 2035, Elengy prévoit de proposer ces mêmes services aux souscripteurs de capacités du terminal de Fos Tonkin. Elengy analysera, en tant que de besoin et en collaboration avec les acteurs concernés toute demande d'évolution de ses services ou proposition de nouveaux services. Les services de regazéification proposés par Elengy sur le terminal de Fos Tonkin pourront être adaptés en concertation⁴ avec les clients et la CRE.

Dans le cadre du Projet Horizon 2020, l'exploitation du terminal s'appuiera sur un seul réservoir de stockage de GNL de 80 000 m³. Cette situation induira des contraintes opérationnelles qui se répercuteront sur le niveau d'émission du terminal, et aura des impacts importants sur la gestion des stocks et de l'émission en cas de reprogrammation des cargaisons. Ainsi l'émission du terminal ne sera pas garantie et le service de reprogrammation des cargaisons ne pourra pas être assuré. La sélection du Projet Horizon 2020 à l'issue de l'Open Season Fos Tonkin 2011 entrainera par voie de conséquence une modification des caractéristiques des services proposés sur le terminal Fos Tonkin.

5.2 TARIFS D'ACCES AU TERMINAL DE FOS TONKIN

L'article 7 de la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 prévoit que « *les propositions motivées de tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution de gaz naturel et des installations de gaz naturel liquéfié sont transmises par la Commission de régulation de l'énergie aux ministres chargés de l'économie et de l'énergie, notamment à la demande des opérateurs. La décision ministérielle est réputée acquise, sauf opposition de l'un des ministres, dans un délai de deux mois suivant la réception des propositions de la commission. Les tarifs sont publiés au Journal officiel par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie.* ».

³ La législation française transpose la réglementation européenne notamment la directive 2003/55/CE du 26 juin 2003 qui a été abrogée par la directive 2009/73/CE du 13 juillet 2009.

⁴ Comme indiqué dans la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 15 mars 2011 relative à la création d'une instance de concertation sur les conditions d'accès aux terminaux méthaniers régulés

Le tarif est ainsi périodiquement redéfini pour couvrir les charges d'exploitation et les charges de capital.

Le tarif actuel d'utilisation des terminaux méthaniers a été approuvé par l'arrêté tarifaire du 20 octobre 2009 et conduit à un tarif unitaire moyen fixe de 1,14 €/MWh sur la période 2010-2012.

Elengy a communiqué à l'occasion de la réunion de présentation de l'Open Season Fos Tonkin 2011 du 9 juin 2011, et pour chacun des projets Horizon 2035 et Horizon 2020, une estimation :

- du revenu autorisé sur la période des projets,
- une estimation des tarifs unitaires moyens pour les capacités de regazéification sur le terminal de Fos Tonkin.

Ces estimations ont été établies selon les principes du cadre tarifaire en vigueur et sur base des coûts de développement prévisionnels des projets, mais ne préjugent en rien des tarifs qui seront ultérieurement fixés par la CRE.

Les estimations réalisées par Elengy pour le Projet Horizon 2035 conduisent à des tarifs unitaires moyens inférieurs, en euros constants 2011, au tarif actuel.

Le Projet Horizon 2020 implique une cessation de l'activité sur le site de Fos Tonkin après 2020. Par conséquent, Elengy a demandé à la CRE de prévoir que, au cas où le Projet Horizon 2020 serait retenu, le tarif couvre l'ensemble des charges supportées par le terminal y compris celles associées à la cessation de son activité. Cette révision des modalités d'estimation des tarifs d'accès aux terminaux méthaniers impliquerait que, en sus des charges prévues par les modalités actuelles d'estimation des tarifs, les charges suivantes soient notamment prises en compte :

- les charges d'amortissement de la base d'actifs régulé, de telle sorte que celle-ci soit entièrement amortie au terme du fonctionnement du terminal ;
- les éventuelles provisions pour démantèlement, et autres coûts associés à la fermeture du terminal de Fos Tonkin, qui n'auraient pas été provisionnés ou ne serait pas prévus par les modalités d'estimation des tarifs actuellement d'application.

6 CAPACITES DE TRANSPORT EN AVAL DU TERMINAL

L'arrêté tarifaire du 10 mars 2010 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel prévoit notamment que : « *la détention de capacités de regazéification au niveau d'un terminal méthanier entraîne l'obligation de souscrire les capacités d'entrée sur le réseau de transport correspondantes, pour la même durée et le même niveau* ».

En conséquence, tout expéditeur souscrivant des capacités de regazéification dans le cadre de l'Open Season Fos Tonkin 2011 aura obligation, sous réserve que le projet soit mené à bien, de souscrire les capacités équivalentes au PITTm de Fos auprès de GRTgaz, opérateur du réseau de transport de gaz en aval de Fos Tonkin.

Elengy a informé GRTgaz du lancement de l'Open Season Fos Tonkin 2011 le 4 avril 2011 et du besoin, si les demandes de souscription sont suffisantes pour lancer les investissements du Projet Horizon 2035, de capacités complémentaires au Point d'Interface Transport Terminal Méthanier (« PITTm ») de Fos.

Des capacités supplémentaires au PITTm de Fos peuvent être proposées par GRTgaz si les installations de transport de gaz de l'artère du Rhône sont renforcées. Par délibération du 19 avril 2011 portant

décision de modification du programme d'investissements de GRTgaz, la CRE approuve la demande de GRTgaz de lancer le projet ERIDAN dès 2011. En renforçant l'artère du Rhône, ce projet permet de proposer des capacités supplémentaires au PITTm de Fos.

Pour plus d'informations sur le réseau de transport de GRTgaz, les parties intéressées peuvent consulter le site www.grtgaz.com.

7 CALENDRIER DE L'OPEN SEASON

Les principales étapes et échéances de l'Open Season Fos Tonkin 2011 sont les suivantes :

Planning indicatif	
Lancement Open Season Fos-Tonkin 2011 et ouverture des inscriptions	4 avril 2011
Consultation du marché par la CRE	Du 5 au 15 juin 2011
Réunion de présentation du projet aux Souscripteurs Inscrits	9 juin 2011
Délibération de la CRE	7 juillet 2011
Publication du mémorandum d'information définitif	13 juillet 2011
Date limite de qualification	16 septembre 2011
Date limite de soumission non-engageante	23 septembre 2011
Date de notification des résultats de la phase non-engageante	30 septembre 2011
Date de démarrage de la phase engageante	3 octobre 2011
Date limite de soumission engageante	21 octobre 2011
Date de clôture de la phase engageante	18 novembre 2011
Date objectif d'engagement d'Elengy	31 décembre 2011



Contact

Pour toute question ou courrier concernant l'Open Season Fos Tonkin 2011, les points de contact sont les suivants :

Courrier :

Elengy
Open Season Fos Tonkin 2011
Direction Stratégie, Développement, Commercialisation
11 avenue Michel Ricard
TSA 90100
92276 Bois Colombes cedex

E- mail : fostonkin-development@elengy.com

Equipe commerciale Elengy

Raphael Pujol +33(0)1 4652 3435
Sébastien Cuvelette +33(0)1 4652 3422

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, nous sommes à votre disposition. Nous vous invitons également à vous connecter à notre site (www.elengy.com), ainsi qu'à celui de la CRE (www.cre.fr), de l'ERGEG (www.energy-regulators.eu).

Ce mémorandum d'information est destinée à présenter au marché les capacités de regazéification qui sont proposées par Elengy sur le terminal méthanier de Fos Tonkin au-delà de 2014. En aucun cas, la publication de ce mémorandum d'information ne pourra être considérée comme une proposition contractuelle de souscription de capacités de regazéification. Toute partie intéressée à cette opération est appelée à s'informer et à rechercher, en sa qualité de professionnel, les éléments nécessaires à l'appréciation de son intérêt à répondre à l'appel à souscriptions. Elengy ne peut être tenue pour responsable de l'appréciation et de l'interprétation qui sera faite par les parties intéressées des informations contenues dans ce document. Elengy se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la procédure d'Open Season Fos Tonkin 2011 à tout moment.



Annexe : Règles d'Allocation